FICHE REPÈRE STRUCTURE

Cette fiche vise à présenter le contexte d'hébergement des personnes et certains éléments qu'il nous semble important de porter à connaissance des professionnels de santé qui les reçoivent. Ils ne sont pas applicables à toutes les situations des personnes hébergées mais peuvent amener des éléments de compréhension. Notre objectif est de favoriser la communication mutuelle et l'adhésion à un parcours de soins qui tient compte de l'environnement et de l'expérience des personnes.

OASIS 38 - CHRS/IML



Coordonnées

- **OASIS 38 -** 8 rue du Vieux Temple – 38000 Grenoble
- 04 76 54 13 50
- contact@althea38.org

TYPOLOGIE DU LIEU

- **Capacité d'accueil de la structure et missions** : Oasis 38 héberge dans le dispositif CHRS insertion, 88 personnes (enfants compris) dans près de 55 appartements autonomes répartis dans l'agglomération. Le but est un accompagnement global vers une réinsertion sociale. Oasis 38 héberge aussi dans le dispositif d'InterMédiation Locative (IML) 9 ménages dans des appartements autonomes. Ces personnes signent un contrat de sous-location avec Oasis 38.

- **Profil du public accueilli :** Familles et adultes vivant seuls en situation de précarité multiple, ayant souvent vécu des situations traumatiques liées à l'exil ou à des souffrances infantiles et pouvant présenter des problématiques de santé psychiques.

- **Durabilité de l'accueil :** Contrats de séjour de 6 mois renouvelables pour le CHRS insertion et 6 mois renouvelables 2 fois pour l'IML.

- **Organisation de l'hébergement :** Appartements autonomes diffusés dans la ville, présence d'une cuisine, d'une SDB, de mobilier, électricité et eau au nom de l'association. Les personnes payent une participation financière de 10% de leurs revenus (s'ils sont suffisants pour vivre) et un forfait de 55 euros pour l'énergie (accès à l'eau et électricité). Pas de salle commune, ni présence de professionnels sur place. Pas de jardins privatifs, rarement des balcons. L'extérieur est la ville.

- **Accompagnement proposé :** 7 travailleurs sociaux pour un accompagnement social en référence unique ou co-référence. 1 éducateur technique spécialisé et 1 responsable de la maintenance pour travailler les questions d'habiter + de maintenance des logements. Pas de médical sur place sauf une psychologue et 1 infirmière du CHAI détachées une journée par semaine. Une juriste spécialisée en droit des étrangers de l'ADATE présente ½ journée par semaine

ALIMENTATION

- Approvisionnement : revenus du travail, des allocations ou si pas de droit au séjour : pécule de l'AAVA (environ 300 euros/mois), chèques alimentaire rares, restaurant du cœur, manche...
- Possibilité de cuisiner : cuisine ou kitchenette équipée : plaques de cuisson, frigo, micro-onde

HYGIÈNE

- Accès à l'eau : oui
- Sanitaires / douches : oui dans les appartements
- Machines à laver : dans certains appartements mais pas tous, utilisation des laveries ou lavage à la main dans les salles de bain.

Quelques fois, présence de cafards ou punaises de lit.

SOMMEIL

- Taille du lieu de vie : entre 9m² et 20m² pour une personne seule, 20 à 30m² pour 2 personnes et 30 à 50m² pour 3-4 personnes. Souvent 1 chambre pour 2 personnes, les enfants peuvent dormir dans le lit des parents par commodité.

PROBLÉMATIQUES RÉCURRENTES DES PERSONNES

Difficulté d'autorité liée à l'agitation de certains enfants	Nourriture souvent trop sucrée (sodas…)
Addiction aux écrans des enfants	Difficulté d'accès à des professionnels de santé : médecins généralistes, dentistes, autres spécialistes pour les enfants
Ressources financières limitées voire inexistantes, peu d'appui social	Difficulté pour comprendre la complexité des démarches administratives, ce qui peut entraîner du non recours aux droits

COMMUNICATION

- **Pas ou peu d'accès internet**. Le numéro de téléphone peut changer souvent.
- Un rappel des rdv par sms peut être utile.
- **Barrière de la langue pour certaines familles**
- Quelques familles ont peu ou pas été scolarisées, ne sachant parfois ni lire ni écrire.